

La mer en débat : découvrez les enseignements !



Après plus de cinq mois de débat public, 375 évènements tout le long du littoral et en ligne, plus de 20 000 personnes rencontrées, plus de 20 000 contributions écrites et plus de 4 000 propositions et arguments différents recueillis, le compte-rendu et le bilan du débat ont été publiés.

Merci à toutes et à tous pour votre participation !

Découvrez le compte-rendu du débat, son bilan et sa synthèse

Entre le 20 novembre 2023 et le 26 avril 2024, les équipes du débat ont mis en place une pluralité de modalités, sur les territoires et en ligne afin d'informer et

de débattre de la planification de l'espace maritime et de la cartographie de l'éolien en mer.

Deux mois après la fin du débat public, le 26 juin, l'équipe du débat, présidée par Floran Augagneur, a publié son compte-rendu restituant l'ensemble des arguments et propositions du public et formulant des demandes de réponses et des recommandations à la maîtrise d'ouvrage. Ilaria Casillo, désignée pour assurer la présidence de la CNDP pour ce débat, en a également dressé le bilan.

Retrouvez le compte-rendu, le bilan du débat et sa synthèse sur le site du débat public !

Les enseignements du débat

L'Atlas de la mer en débat



Pour débattre de la planification de l'espace maritime et de la cartographie de l'éolien en mer, les parties prenantes et les publics ont eu la possibilité d'élaborer des cartes de territorialisation de l'espace maritime, y compris lors d'ateliers cartographiques.

L'Atlas de la mer en débat présente l'ensemble des cartes élaborées par l'Etat et RTE, les cartes complémentaires demandées par l'équipe du débat, celles des parties prenantes (acteurs industriels, Comité national des pêches et élevages marins, France nature environnement ou encore l'UICN) ainsi que des cartes de territorialisation des publics exprimant différents partis pris d'aménagement.

[L'Atlas de la mer](#)

Les suites du débat public sur la mer

A compter de la publication du compte rendu et du bilan de la CNDP, la maîtrise d'ouvrage dispose d'un délai de 3 mois pour publier sa décision sur les enseignements qu'elle tire du débat public et sa réponse aux différentes recommandations faites par la CNDP. La CNDP publiera par la suite un avis sur la complétude de cette réponse.

L'ensemble des rapports et avis seront disponibles sur le site internet du débat.

[Les suites du débat](#)

Contactez l'équipe du débat

www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/

Suivez le débat



LA commission nationale du débat public **CNDP**

débatpublic.fr

